

## République tunisienne

## Ministère de l'Education Office des Logements des Personnels du Ministère de l'Education

## Avis Consultation N° 07 /2024

L'Office des Logements des Personnels du Ministère de l'Education (OLPME) se propose de lancer une consultation N° 07/2024 en vue du choix d'une entreprise des travaux pour la réalisation des travaux de Renouvellement du réseau informatique et téléphonique au siège de l'Office des Logements des Personnels du Ministère de l'Éducation « l'OLPME » sis 40 boulevard Béchir Sfar-1006 Tunis, pour le compte de l'Office des Logements des Personnels du Ministère de l'Éducation (OLPME).

Les entreprises qualifiées pour les travaux et agrées par le Ministère des technologies de communication et de l'économie numérique Téléphonie et informatique intégrant des services des communications filaires et optique catégorie 2intéressés peuvent retirer les cahiers des charges gratuitement à travers le système d'achats publics en ligne TUNEPS (www.tuneps.tn).

Les offres doivent être présentées conformément à l'article 9 du C.C.C et doivent être obligatoirement envoyées à travers le système des achats publics en ligne.

La caution provisoire du montant de mille cinq cents dinars (1500Dt) est valable 120 jours à compter du jour suivant la date limite de réception des offres, et elle doit être obligatoirement envoyée sous pli fermé et scellé par la poste et recommandé ou par rapide-poste ou déposé directement au bureau d'ordre de l'OLPME contre récépissé, au nom de Monsieur le Directeur Général de l'OLPME, à l'adresse suivante :

Office des Logements des Personnels du Ministère de l'Education 40, Boulevard Béchir SFAR – Tunis 1006

Et portant la mention suivante :

«A ne pas ouvrir, consultation N°07 / 2024 – Travaux de renouvellement du réseau informatique et téléphonique»

Le dernier délai de réception des offres est fixé pour <u>le 19 Mars 2024 à 10h00 du matin.</u>

Les soumissionnaires resteront liés par leurs offres durant 120 (cent-vingt) jours à compter du jour suivant la date limite de réception des offres.